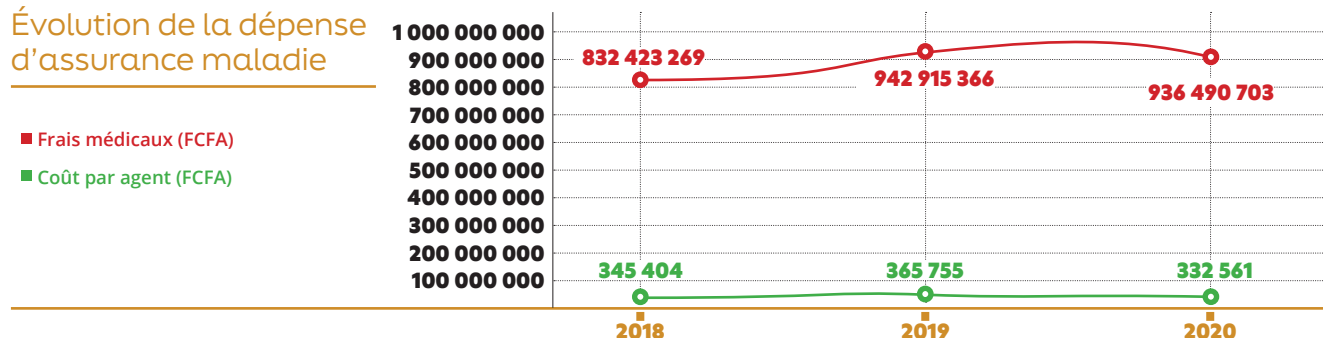


Le mécanisme de prise en charge principal est le tiers-payant qui fonctionne au moyen de bons de prise en charge. Pour les éventuels disfonctionnements du tiers payant, il autorise le remboursement des frais exposés par les collaborateurs. Les frais de santé sont préfinancés par l'entreprise.

Le graphique ci-dessous présente l'évolution de la consommation médicale (2018 à 2020).

Évolution de la dépense d'assurance maladie



A fin décembre 2020, les frais médicaux d'un montant de 936 490 703 FCFA, sont restés relativement stables par rapport à 2019 (942 915 366). La consommation moyenne par famille est passée de 365 755 FCFA à 332 561 FCFA soit une baisse de 9,08%.

La stabilisation du montant des frais médicaux en 2020 malgré la hausse des effectifs s'explique par la baisse de la fréquentation des structures sanitaires à partir du deuxième trimestre du fait de la pandémie de COVID-19.

3.4.1.3 Couverture maladie à la retraite

L'Assurance Maladie des Retraités vient en aide aux retraités ayant du mal à faire face à leurs besoins de santé. Elle s'inscrit dans un élan de solidarité aux retraités. Cette assurance est basée sur le volontariat et couvre les frais de santé des collaborateurs ayant souscrit à ce produit durant leur période d'activité.

Les collaborateurs de la SODECI ayant souscrit, font l'objet d'un prélèvement mensuel. Avec ces prélèvements, un fonds de réserve a été créé pour assurer la pérennité du système et permettre aux retraités de la SODECI de bénéficier des soins de santé dans les établissements conventionnés.

Évolution du nombre d'adhérent et montant de prestation par assuré

	2018	2019	2020
Nombre d'adhérent	166	187	226
Montant des prestations par assuré (FCFA)	325 300	438 500	403 101

A fin décembre 2020, le nombre d'adhérents à l'assurance maladie à la retraite est de 226 familles contre 187 en 2019 avec un montant de prestations par assuré de 403 101 FCFA, contre 438 500 FCFA en 2019 soit une baisse de 8%.

3.4.1.4 Retraite complémentaire

En plus de la retraite Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS), les cadres de la SODECI bénéficient d'une retraite complémentaire qui consiste à verser à l'agent retraité une pension.

Sur la période 2014-2020, la cotisation retraite complémentaire est en nette progression, du fait de l'évolution de l'effectif des cadres de la SODECI, mais à la sensibilisation et de l'encouragement continu des collaborateurs à augmenter leurs ressources pour leur future retraite.